



succession grand-mère et petits enfants

Par **thifragilpie**, le **08/03/2010 à 12:41**

Bonjour,

La grand mère de mon mari est décédée en 1998... la succession avait été bloquée depuis cette date mais est en passe de se régler. Cette grand mère avait 3 filles, dont la mère de mon mari. Cette dernière est décédée en 1986. Il reste le père de mon mari.

Dans la succession actuelle, qui est héritier de la grand-mère ? Mon mari et sa soeur pour l'ensemble ou une partie revient-elle aussi au père de ceux-ci ?

Merci de votre réponse.

Par **huguesnadaud**, le **12/04/2010 à 18:51**

Madame,

Il est difficile de vous répondre dans l'immédiat sans avoir plus de détails sur les ascendants/descendants, et actif successoral.

La mère de votre époux étant décédée, les sœurs de cette dernière sont héritières ainsi que pour répondre à votre question, votre conjoint et sa sœur en tant que représentant de leur mère (décédée).

Conseiller en Gestion de Patrimoine à La Rochelle, je peux si vous le souhaitez vous rencontrer afin d'être en mesure de vous répondre précisément. (il n'y a pas d'honoraire, comptez 30 min pour le rdv).

cordialement,